



CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation intégrant une vérification des connaissances par étapes, d'une heure, comprenant 30 questions portant sur le programme de formation du certificat, 20 réponses justes sur les 30 questions sont exigées.

TARIFS

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière. Nous consulter.



100 %
de réussite
à l'examen
en 2025

97 %
des apprenants satisfaits
par la formation et
l'accueil au sein du CFPPA



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

www.agrocampus-lagerminiere.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr

Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Certificat individuel Initial Vente Utilisation des produits phytosanitaires

PUBLIC

Toute personne amenée à mettre en vente, vendre des produits phytopharmaceutiques.

PRÉREQUIS : savoir lire et écrire le français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le certiphyto.

CONTENU

- Réglementation et sécurité environnementale, 7 heures – 10 questions.
- Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public, 6 heures – 10 questions.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives, 7 heures – 10 questions.
- Test - QCM : 1 heure.

ORGANISATION

Durée : 3 jours (21 heures) • Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques : exposé oral • Travaux dirigés • Recherche d'informations • Echanges avec les participants • Vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques : ordinateurs • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Plateforme de formation à distance (formation en FOAD).

Modalités d'évaluation : test final avec un seuil de réussite à atteindre : 30 questions, 20 bonnes réponses attendues.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue certifiante. Remise d'une attestation individuelle et du bordereau de score. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr".

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé, ...), formation en présentiel ou à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles. Voi QR Code ci-dessous.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr

